



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Suite à l'absence de quorum le 16 février 2026

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-7, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17
du Code Général des Collectivités Territoriales

Lundi 23 février 2026 à 20 heures 00
Salle du Conseil Municipal - 2 rue du Docteur Roux

ORDRE DU JOUR :

PV du 26/01/2026 soumis à l'approbation

Délibérations :

1. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Ville – 2026
2. Rétrocession à la commune par l'aménageur Sofimest des voiries, espaces verts et éclairage public des lotissements privés
 - Le Pré du Lochy
 - Le Clos Philippot
 - Les Boucles du Lochy
 - Les Boucles du Lochy II
 - Le Pré du Lochy II
 - Les Vergers du Lochy

Fait à Montry, le 17 février 2026
Le Maire,

Françoise SCHMIT

